

Velociti

location de vélos en ville

GUIDE D'UTILISATION

vélos classiques et pliants



2

**vélos
différents
pour circuler
comme je
l'entends !**

ACCUEIL VELO ET RANDO
31 boulevard Heurteloup 37000 Tours
www.velo-rando-touraine.fr

02 47 33 17 99


Tours
métropole
Val de Loire

Syndicat
des Mobilités
de Touraine

VOTRE CONTRAT VELOCITI

Velociti, le service de location longue durée de Tours Métropole Val de Loire, mis en œuvre par le Syndicat des Mobilités de Touraine existe depuis 2016.

Géré par l'Accueil Vélo et Rando, ce service est réservé aux personnes physiques habitant dans l'une des 25 communes desservies par le réseau de transports Fil Bleu (Tours Métropole Val de Loire, Vernou-sur-Brenne, La Ville-aux-Dames et Vouvray).

Un parc de 1500 vélos, régulièrement entretenu et renouvelé, est disponible pour des contrats de 3 mois minimum, renouvelables à volonté.

Assurance et responsabilité

Votre contrat est nominatif : vous restez responsable du vélo pendant toute la durée de la location.

Le contrat ne comprend pas d'assurance du vélo et une garantie vous sera demandée à la conclusion du contrat. Un montant forfaitaire sera prélevé en cas de non-restitution, de dégradation ou de vol du vélo.

Pour votre protection juridique, vous devez avoir souscrit une assurance responsabilité civile qui vous couvrira en cas d'accident impliquant un tiers.

Vélo volé, que faire ?

- 1. Portez plainte auprès de la Police Nationale.** Il est conseillé de remplir une pré-plainte : www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr
- 2. Transmettez votre dépôt de plainte au plus vite à l'Accueil Vélo et Rando,** ou par mail à velociti@mobilités-touraine.fr.
A défaut, vous vous exposez au prélèvement d'indemnités de retard à l'issue du contrat.
- 3. Le dépôt de garantie sera prélevé.**



Changement d'adresse ou de RIB ?

Les coordonnées mail et téléphone communiquées à la conclusion du contrat permettent de vous joindre pendant toute la durée du contrat : **pensez à transmettre à l'Accueil Vélo et Rando toute modification de vos coordonnées.**

Besoin d'une attestation employeur ?

L'Accueil Vélo et Rando vous en délivre une sur demande par e-mail : velociti@mobilités-touraine.fr

Renouveler votre contrat

Le renouvellement du contrat n'est pas automatique : vous devez procéder à cette formalité au cours du dernier mois de votre contrat.

Rendez-vous à l'Accueil Vélo et Rando, muni de vos pièces justificatives. En cas de retard, des indemnités pourront vous être prélevées.

Rendre ou échanger votre vélo

Vous ne souhaitez pas renouveler votre contrat ?

Vous devez rendre votre vélo au pôle Velociti, 4 rue de la Vendée, avant la fin de votre contrat. Pensez à venir avec votre contrat !

Vous souhaitez rendre votre vélo avant la fin du contrat ?

C'est possible à tout moment au pôle Velociti, 4 rue de la Vendée. En cas de restitution anticipée, aucun remboursement ne pourra être exigé.

Vous souhaitez échanger votre Velociti pliant pour un Velociti classique, ou inversement ?

C'est possible à tout moment : adressez-vous au pôle technique Velociti pour rendre votre vélo, puis à l'Accueil Vélo et Rando muni de votre contrat, et à nouveau au pôle technique Velociti, 4 rue de la Vendée pour retirer votre nouveau vélo.

PIECES JUSTIFICATIVES

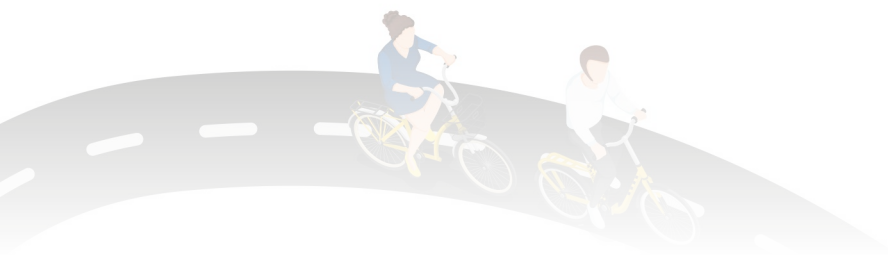
Pièce d'identité
Justificatif de domicile
RIB

ATTENTION AUX RETARDS...

1 à 29 jours de retard
20€

30 à 44 jours de retard
70€

45 jours de retard =
prélèvement de la garantie et des pénalités de retard



VOTRE VELOCITI

Velociti : un vélo urbain

Velociti vous propose un cycle robuste et adapté à la circulation en ville comme à la balade sur chaussée viabilisée.

Il ne doit pas être utilisé pour la grande randonnée ou sur les chemins ruraux : ce n'est pas un VTT !

Velociti vous propose 3 modèles de vélos :

- **un vélo standard** (roues de 26 pouces) adapté au plus grand nombre d'utilisateurs ;
- **un grand vélo** (roues de 28 pouces) adapté à des personnes de grande taille ou à des trajets plus longs ;
- **un mini vélo** (roues de 20 pouces) : idéal pour l'hyper centre, il est pliable et peut être transporté dans le coffre d'une voiture ou dans les transports en commun (bus, tram, train).

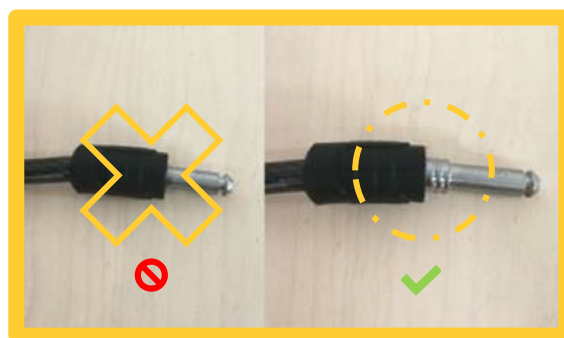
Les équipements



Votre Velociti vous est livré tout équipé :

- Antivol double (câble + mâchoire) sur les vélos classiques / Antivol « Menuisier » sur les vélos pliants ;
- Antivol de selle ;
- Dérailleur 3 vitesses NEXUS ;
- Panier sur les vélos classiques ;
- Sonnette ;
- Eclairage par dynamo pour les vélos classiques/à pile sur les vélos pliants.

L'ensemble est conforme à la réglementation en vigueur.



Veillez à bien reculer le caoutchouc pour fermer votre antivol.

Equipements recommandés

Le port du casque et un équipement à haute visibilité (gilet, couvre sac...) sont recommandés.

Ajout de matériel

Vous pouvez personnaliser et accessoriser votre Velociti en ajoutant par exemple un siège bébé sur le porte-bagage ou sur la tige de selle.

Vous ne pouvez pas modifier ou changer les composants d'origine ce qui rendrait le vélo non conforme et annulerait la garantie. En cas d'accident, votre responsabilité pourrait être engagée.

Pensez à remettre votre Velociti dans son état d'origine en fin de location.



Crédit : Léonard de Serre

Transport de charge

La charge maximale d'utilisation est de 125 kg (avec une limite de **100 kg sur la tige de selle** et **25 kg sur le porte-bagage**).

Sur les **vélos pliants**, la charge maximale du porte bagage est de **20 kg**.

Le panier supporte une charge allant **jusqu'à 3 kg**.

Le porte-bagage n'est pas conçu pour le transport de personnes adultes. Il n'est pas possible d'installer une remorque.

ENTRETIEN ET REPARATIONS

Votre Velociti vous est fourni en parfait état de marche. Un état des lieux est effectué lors du retrait du vélo et à son retour en fin de contrat.

Vous êtes responsable du bon état de votre Velociti et des dommages qu'il pourrait subir. Pour votre sécurité, présentez votre vélo à l'atelier du Pôle technique Velociti, 4 rue de la Vendée autant de fois que nécessaire.

Entretien et réparations compris dans la location

Votre contrat inclut un entretien gratuit, dans le cadre d'une usure normale :

- Remplacement des pneumatiques usagés ;
- Remplacement de chaîne/cardan/courroie (sauf dégradation avancée) ;
- Remplacement de patins ou dispositifs de freinage à tambour (type RollerBrake) ;
- Réglage et remplacement des dispositifs de changement de vitesse (sauf dégradation avancée) ;
- Remplacement de pédales/poignées/selle (sauf dégradation avancée) ;
- Remplacement de câbles/gaines ;
- Graissages et réglages.

Entretien et réparations à votre charge

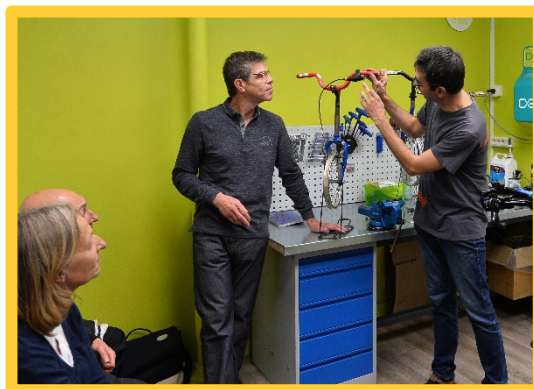
Les autres interventions (telles que crevaison, dévoilage de roue, remplacement d'un accessoire...) sont à votre charge.

Soignez votre vélo pour le maintenir en bon état de fonctionnement, grâce à un entretien régulier :

- **Une fois par mois**, vérifiez la pression de vos pneumatiques : la pression doit être comprise entre 4 et 5 bars.
- **Gardez vos freins propres** : sans souillure ni graisse.
- **Pensez à vérifier vos éclairages** : en état de marche, bien orientés et propres.

L'Accueil Vélo et Rando et le Pôle Velociti mettent à votre disposition un gonfleur gratuit.

Un atelier d'autoréparation, ouvert à tous, est également disponible à l'Accueil Vélo et Rando. Il propose régulièrement des ateliers d'initiation à l'entretien des vélos : réglage des freins, réparation d'une crevaison etc. N'hésitez pas à vous renseigner !



Crédit : Léonard de Serre



Révision obligatoire

Votre vélo est révisé à chaque nouvelle location : pensez à conserver l'état des lieux du vélo pour la fin de votre contrat.

- Pour votre sécurité, la révision du vélo après 250 jours de location est obligatoire.
- Après avoir reçu le mail d'alerte, contactez le vélociste pour fixer un rendez-vous.
- Un échange de vélo vous sera proposé si nécessaire, pour éviter toute immobilisation du vélo.

Vous ne pourrez renouveler votre abonnement si vous n'avez pas procédé à cette révision obligatoire.

Si nécessaire (réparation longue, vélo à réformer), le vélociste procédera à l'échange standard de votre vélo.

STATIONNER MON VELOCITI

- Dans un parc à vélos

Aujourd'hui, Tours Métropole Val de Loire dispose de 592 places de stationnement réparties dans 15 abris vélos. Ces abris vélos sont accessibles 24h/24h avec une carte d'abonnement. L'accès est gratuit pour les abonnés Fil Bleu possédant une carte Fil Bleu chargée d'un Pass mensuel en cours de validité, et coûte 15€/an pour les non abonnés Fil Bleu avec le Pass parcs à vélos.



Crédit : Léonard de Serre

P+R Vaucanson	36 places	P+R Jean Monnet	36 places
Station Monconseil	36 places	St Pierre Gare	68 places
Station Marne	36 places	Palais des sports	28 places
Station Beffroi	36 places	Piscine du Lac	28 places
Station Verdun	36 places	Station Velpeau	18 places
Sagerie	40 places	Granges Galand	20 places
Station Rotière	36 places	La Riche Centre	18 places
		Gare de Tours	120 places

Plus de renseignements

sur le site internet
www.filbleu.fr

- Sur la voirie

- Privilégiez les mobiliers urbains conçus pour le stationnement des vélos ;
- Veillez à ne pas entraver la circulation des piétons et des personnes à mobilité réduite ;
- 11 500 places de stationnement disponibles sur la Métropole : à retrouver sur l'application Geovelo.fr.

Les bons réflexes contre le vol

Pour dissuader le vol et les dégradations, gardez votre Velociti dans un lieu fermé la nuit. Attachez toujours votre Velociti à un point fixe, même pour un arrêt de courte durée. Une règle simple : arceau - roue - cadre.

SERVICE CLIENT VELOCITI

Accueil Vélo et Rando

📍 31, boulevard Heurteloup
37000 Tours

📞 Tél. : 02 47 33 17 99

@ velociti@mobilites-touraine.fr

🏠 www.velo-rando-touraine.fr

📅 Ouvert de 9h à 18h du mardi au samedi
de novembre à avril et de 9h à 19h
du lundi au samedi de mai à octobre.

SERVICE RETRAIT/ENTRETIEN

Pôle Technique

📍 4, rue de la Vendée
37000 Tours

📞 Tél. : 02 34 36 34 93

📅 Ouvert du mardi au samedi de 9h à 13h
et 14h à 19h.

Un service métropolitain proposé par

Syndicat
des Mobilités
de Touraine

